legs@pasteur.fr

Objet : L'accompagnement de personnes sous protection juridique, une démarche sur-mesure

Date: XX/XX/2025 Monsieur Hopening

Téléchargez notre fiche pratique Cliquez ici si vous ne visualisez pas cet e-mail.



VOTRE ESPACE PROFESSIONNEL

LETTRE D'INFORMATION NOTAIRES N°13 I MARS 2025

PROTECTION JURIDIQUE ET LIBÉRALITÉS

Cher maître,

sous protection juridique exige une approche rigoureuse et sur mesure, afin de garantir la conformité légale des actes tout en respectant la volonté et les intérêts du majeur protégé. En effet, si une personne sous sauvegarde de justice conserve une capacité juridique quasi intacte, les majeurs sous curatelle ou tutelle sont protégés par des règles plus strictes pour éviter tout abus ou pression extérieure.

En matière de libéralités, l'accompagnement des personnes

- Le legs : un majeur sous curatelle peut rédiger un testament

Quels sont les principes fondamentaux ?

- en toute autonomie, tandis qu'un majeur sous tutelle devra obtenir une autorisation expresse du juge des contentieux de la protection (anciennement juge des tutelles). - La donation : sous curatelle, elle nécessite l'assistance du
- curateur; sous tutelle, elle doit être autorisée par le juge. - La sauvegarde de justice : le majeur sous sauvegarde de

justice peut consentir une donation et faire son testament

librement, sauf si la mesure de protection prévoit expressément l'intervention du juge ou du mandataire. En tant que fondation reconnue d'utilité publique, l'Institut

Pasteur est parfois bénéficiaire de libéralités de la part de majeurs protégés. Il est particulièrement attentif au respect du cadre légal et à la préservation de l'intention du bienfaiteur. Dans cette édition, nous vous proposons une fiche technique qui

recense les spécificités de chaque régime de protection

juridique, les points de vigilance essentiels, ainsi que des recommandations pour sécuriser vos actes. Vous y trouverez également une analyse de la jurisprudence récente et un cas pratique illustrant le cadre légal du legs sous tutelle. Notre équipe est à votre disposition pour échanger sur ces

questions et vous accompagner dans la concrétisation des

projets philanthropiques de vos clients, que ce soit par courriel

à legs@pasteur.fr ou par téléphone au 01 40 61 32 03. Frédéric Grosjean Responsable du Service des libéralités de l'Institut Pasteur,

expert en philanthropie et gestion de patrimoine



PROTECTION JURIDIQUE ET LIBÉRALITÉS :

CADRE JURIDIQUE ET POINTS DE VIGILANCE



sous protection juridique.

vos actes dans le cadre d'actions de libéralité de personnes

Notre fiche technique vous propose une synthèse pour sécuriser





Entre 1880 et 1888, la rage est un véritable fléau. La découverte du vaccin contre cette maladie souvent mortelle mènera

rapidement un centre de recherche et d'enseignement, ainsi qu'un pilier de l'innovation scientifique. **EN SAVOIR PLUS**

1885 - 2025 : 140° anniversaire du vaccin contre la rage.

Louis Pasteur à la création de l'Institut Pasteur en 1888.

Initialement dédié à la vaccination antirabique, l'Institut devient

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Toute l'équipe du Service legs, donations et assurances-vie de

l'Institut Pasteur est à votre disposition pour vous accompagner

dans l'élaboration des projets philanthropiques de vos clients protégés.

Pasteur et ses prestataires techniques.

FLORENCE STÉPHANIE **FOURNEL DESPARMET** Chargée de Chargée de relations testateurs relations testateurs 01 45 68 89 86 01 40 61 32 03 stephanie.fournel@pasteur.fr florence.desparmet@pasteur.fr

JE SOUHAITE ÊTRE APPELÉ

Suivre les avancées de la recherche sur

L'Institut Pasteur est labellisé « Don en Confiance » organisme de labellisation et de



activités de conseil et gestion des libéralités, et de la gestion du patrimoine immobilier.

Vous recevez cet e-mail car vous avez accepté de recevoir des informations de l'Institut Pasteur sur support électronique. Pour ne plus recevoir ces messages, désabonnez-vous en cliquant ici. Nous traitons votre adresse e-mail afin de vous adresser des informations de l'Institut Pasteur (Paris) par

Vous disposez également d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité sur vos données dans les conditions prévues par la réglementation. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous

voie électronique, et la conservons jusqu'à opposition de votre part. Cette opposition peut être exercée en cliquant sur le lien de désabonnement ci-dessus. Les destinataires en sont le personnel habilité de l'Institut

adresser à notre service Relations Testateurs – Institut Pasteur, au 25 rue du docteur Roux 75015 Paris, par téléphone au 01 40 61 32 03, ou à legs@pasteur.fr, ou encore à notre Délégué à la protection des données (DPO, Institut Pasteur, Direction juridique, 28 rue du docteur Roux 75724 Paris Cedex 15 ou à dpo@pasteur.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'Institut Pasteur s'est toujours montré vigilant à respecter vos droits et souhaits relatifs à vos données personnelles, et ne communique pas votre adresse e-mail, à d'autres organismes.